



Paris, le 16 septembre 2011

Réunions de travail sur l'adéquation missions/moyens :

Face aux « Questions qui fâchent » les réponses qui tardent ?

Conformément à l'engagement arraché au prix d'un boycott unitaire du CTP des DDI du 28 juin 2011 ([cf compte-rendu FO](#)), le Secrétaire Général du Gouvernement a convié les organisations syndicales à une première réunion d'échange sur les missions et les moyens des DDI le 19 juillet dernier ([cf communiqué FO](#)).

Suite à de premiers échanges nourris avec les organisations syndicales, le SGG s'est engagé sur l'organisation au cours du mois de septembre d'une série de réunions de concertation thématiques (DDT(M), DDCS, DDPP et fonctions supports) **pour faire émerger des propositions concrètes d'actions et mesures répondant à la problématique jusque là absente des débats, à savoir celle des moyens nécessaires pour l'exercice des missions.**

Sans attendre de connaître les éléments susceptibles d'être soumis à la concertation par l'administration – et les faits nous ont donné raison ! – **FORCE OUVRIÈRE a établi ses propres éléments de diagnostic afin de mettre sur la table les vraies questions posées pour la situation des DDI et de leurs agents, et ainsi forcer l'administration à sortir des discours lénifiants servis sur la petite musique du « Dormez tranquilles, cela ira mieux demain... ».**

Et autant dire que **notre série de « Questions qui fâchent »**, inaugurée à l'occasion du CTP du 1er septembre dernier sur le thème « [Le coeur de missions des DDI attaqué: la toute jeune Réate déjà déstabilisée par la RGPP?](#) » **a d'ores et déjà servi de support plus qu'utile aux débats des 4 réunions de travail programmées les 12 et 13 septembre**, en présence des services du SGG et des ministères « actionnaires des DDI ».

Alors que retenir de ces réunions?

Suivez le guide, avec au programme :

Acte 1 :

les fonctions supports et les mutualisations

pages 2 et 3

Acte 2 :

l'adéquation missions-moyens au sein des différentes familles de DDI

pages 4 et 5

Et maintenant ?

page 6

Acte 1 : les fonctions supports et les mutualisations

En ouverture de la réunion, le deuxième numéro de notre série de « *Questions qui fâchent* » consacrée pour l'occasion à la problématique « Comment la mutualisation des fonctions supports va pénaliser les agents et les services » a été remise à l'administration, document plaquant noir sur blanc les enjeux majeurs liés à la mutualisation, à la fois pour les agents et les services. FORCE OUVRIÈRE a bien entendu rappelé ses revendications en la matière :

FORCE OUVRIÈRE s'oppose aux mutualisations à outrance, présentant les missions supports comme de simples prestations externalisables, qui pénalisent les agents des fonctions supports, l'ensemble des agents des DDI et le fonctionnement des services.

La seule mutualisation potentiellement utile et efficace est la mutualisation en réseau de compétences (qui n'a pas attendu la RÉATE pour exister), qui permet de conserver une proximité et un lien de collaboration inter-services, tout en n'impliquant pas de mobilité des agents.

FORCE OUVRIÈRE demande par ailleurs instamment l'abandon des dogmes en matière de dimensionnement des effectifs support, en particulier la règle arbitraire du « 7% » imposée par plusieurs ministères et le maintien d'un socle physique minimum au sein de chaque DDI.

FORCE OUVRIÈRE demande enfin la sanctuarisation des effectifs dédiés à la gestion de crise en dehors des effectifs support.

Organisée à l'origine afin d'évoquer la question générale des fonctions supports et des chantiers compulsifs de mutualisation dans le cadre des schémas régionaux et départementaux, cette première réunion thématique a très directement subi l'actualité chaude issue [des débats du CTP du 1er septembre](#), à savoir **la mise en place controversée des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC).**

A cette occasion, FORCE OUVRIÈRE a réaffirmé l'ensemble des positions déjà exprimées lors du dernier CTP, ainsi que les inquiétudes planant sur le sort des agents concernés ainsi que le maintien du niveau de service offert actuellement aux DDI.

Les services du SGG ont reconnu qu'en la matière, un certain nombre d'éclaircissements et de garanties devaient encore être apportés formellement aux agents concernés (« droit de retour », maintien indemnitaire en cas de mobilité non souhaitée, ...), sans pour autant être en mesure d'en préciser ni le calendrier ni les contours.

Aussi, au vu des interrogations sans réponse subsistant en lien avec la mise en place des SIDSIC (y compris en terme de dimensionnement dès 2012), **FORCE OUVRIÈRE a demandé un moratoire à ce sujet, proposant la mise à l'étude d'une forme de mutualisation de type « structure d'appui mutualisée », garantissant le maintien de la gestion statutaire des agents et la proximité des services, le tout dans le souci afin d'éviter un possible « bug de l'an 2012 ».** L'administration a pris note de ces positions et propositions...sans apporter de réponse en séance si ce n'est que d'autres réunions spécifiques de travail devraient être à nouveau programmées à ce sujet. Affaire à suivre donc...

Par ailleurs, **FORCE OUVRIÈRE a soulevé en séance le "lièvre" du projet - encore aujourd'hui occulte - de mise sous mutualisation des compétences en matière de systèmes d'information géographique (SIG) des DDT, sous forme de relation contractuelle quasi-privée avec le SIDSIC.** FORCE OUVRIÈRE dénonce ce projet, le SIG renvoyant très clairement à une expertise en terme de connaissance et d'analyse territoriale, bien au delà d'une question d'outils informatiques. Aussi, la contribution des DDT auprès des autres services a vocation à être traitée au niveau politique entre directions sous pilotage de la DDT, **aucunement au travers d'une convention de « prestation » soumise au contrôle du SIDSIC !**

Enfin, **FORCE OUVRIÈRE s'oppose à toute velléité de transfert des effectifs dédiés au SIG, relevant de compétences « métier », vers les effectifs supports mutualisables et externalisables.**

Semblant découvrir ce projet et les enjeux correspondants, l'administration n'a pas été en mesure de répondre à l'interpellation de FORCE OUVRIÈRE.

Au delà des débats plus que fournis sur les SIDSIC, un temps d'échange a tout de même pu être préservé **afin de faire un point de l'analyse en cours par le SGG des projets de schémas régionaux et départementaux.** À retenir à l'aune de l'analyse du tiers des 21 schémas régionaux et 69 schémas régionaux reçus à ce stade:

- la plupart des schémas présentent des orientations et intentions sans aller jusqu'aux modalités pratiques de mise en œuvre, renvoyant à des travaux ultérieurs au niveau local,
- dans un certain nombre de cas, a prévalu une logique de site (accueils communs par exemple),
- 40% des projets envisagés portent sur les fonctions logistiques (immobilier, courrier, standard, reprographie et accueil),
- 20 % des projets envisagés portent sur les fonctions RH (formations transverses, ACOMO, médecine de prévention),
- le reste est réparti sur les autres fonctions supports (finances, logistique, achats, archives, juridique, systèmes d'information, communication),
- **50% des mutualisations sont proposées sous forme de réseaux de compétences,** répondant aux revendications de FORCE OUVRIÈRE,
- **25% des mutualisations sont proposées sous forme de centre de service** (dont les SIDSIC ... et d'autres domaines qui méritent un examen plus qu'approfondi), portant création de services mutualisés et posant toutes les interrogations portées en introduction par FORCE OUVRIÈRE concernant la gestion des personnels et l'éloignement des services « bénéficiaires » ... **les 25% restant relevant de structures d'appui mutualisées potentiellement transformables à terme en centres de service !**

Le travail d'analyse des projets de schémas de mutualisation devant se poursuivre, afin d'alimenter en particulier les avis en matière de gestion des personnels rendus par l'instance nationale interministérielle de suivi (en cas de mutualisation centralisée), **FORCE OUVRIÈRE a demandé la mise en place d'un groupe d'échange permanent avec les organisations syndicales** afin :

- d'éviter de se trouver devant le fait accompli de la publication de circulaires aucunement concertées (Cf SIDSIC),
- de travailler en amont et en concertation sur des éléments de cadrage nationaux (notamment sur la question de la gestion immobilière qui n'a pas vocation à être « confisquée » en préfecture, mais bien à rayonner en portage des enjeux Grenelle au sens large au delà du patrimoine de l'État),
- compenser les nombreuses lacunes observées localement en matière de concertation au sein de CTP compétents.

Concernant ce dernier aspect, l'analyse des dossiers démontre que dans la plupart des cas, la concertation locale fut plus que timide ... les préfets indiquant souhaiter disposer de l'avis de l'instance de suivi national avant de s'engager dans des discussions au niveau local. Pour mieux pouvoir ensuite fermer le débat en prétendant que l'avis de l'instance clôt tout débat?

FORCE OUVRIÈRE a exigé dans ce cadre que la mise en œuvre des projets concrets de mutualisation soit formellement soumise à l'avis des CTP locaux concernés, sous peine d'invalidation par l'instance nationale de suivi.

Face à l'ensemble des arguments présentés par les organisations syndicales, les services du SGG ont convenu de la nécessité de fixer sans délai une nouvelle réunion de travail, centrée dans un premier temps sur le cas des SIDSIC.

Acte 2 : l'adéquation missions-moyens au sein des différentes familles de DDI

Organisées à l'échelle des 3 familles de DDI (dans l'ordre chronologique DDT(M), DDPP, DDCS), en présence des ministères concernés, **ces réunions étaient destinées à enfin aborder LA question centrale conditionnant la survie des DDI, à savoir la mise en place des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions actuelles et à venir**, le tout en sortant de l'hypocrisie consistant à faire porter à des réformes plus ou moins impactantes sur le service public et ses bénéficiaires des réductions d'effectifs ne correspondant nullement aux gains potentiels.

En guise « d'amuse bouche », **chaque ministère avait transmis la semaine précédente certains documents préparatoires qui, il faut bien le dire, nous ont largement laissé sur notre faim**. Ainsi, en résumé, la plupart d'entre-eux ont bien voulu nous présenter la segmentation de leurs missions théoriques au titre de la LOLF, comment se conduisait désormais un dialogue de gestion, et enfin – suivant des méthodes allant du rationnel à l'intuitif – quel était le processus plus ou moins transparent et équitable entre niveaux d'exercice **permettant de répartir la misère ... et au final de continuer à déshabiller le niveau départemental sous contrainte « RGPPesque »**.

Bref, rien que l'on ne sache déjà et rien qui permette de traiter au fond une question capitale ayant entraîné le boycott du CTP du 28 juin 2011 ! Peu ou pas trace du moindre chiffre en terme d'évolution des effectifs entre niveaux d'exercice des missions, aucun embryon de réflexion partant des missions à accomplir pour définir les moyens nécessaires.

Premier signe que le chantier ouvert par le SGG ne pourra guère aller plus loin que les discours d'intention ?

Un grand sentiment de vide ... que FORCE OUVRIÈRE s'est heureusement attaché à combler au travers de ses propres éléments de diagnostic et de problématique, autour des questions (qui fâchent) suivantes :

- [Le cœur des missions des DDI attaqué : la toute jeune Réate déjà déstabilisée par la RGPP ?](#) (constat nullement démenti lors des réunions !),
- « Ajustements » et « évolutions » des missions : de qui se moque-t-on ? Pourquoi les DDI vont-elles dans le mur ? En quoi la guerre fratricide entre directions régionales et départementales va mettre à mal le service public ? *(Ces deux thèmes feront l'objet des deux « QQF » qui seront diffusés mardi prochain).*

De quoi ouvrir le débat tant attendu sur les vraies questions se posant aux DDI, **et parfois pousser l'administration dans ses retranchements, celle-ci se montrant souvent à l'aise dans les généralités ... parfois beaucoup moins dès lors que l'on aborde des questions précises.**

Petit panel d'échanges riches et forts utiles :

Dans la sphère DDT :

- Éducation routière, accessibilité, transports et déplacements disparus du cœur de missions des DDT: *on pourrait croire que l'administration le découvre lors de la réunion ! À noter que suite à l'interpellation formulée par FO dans le cadre de la réunion « DDCS », l'accessibilité aurait vocation à ré-intégrer le cœur de mission des DDT...*
- Comment justifier la suppression d'effectifs via dématérialisation de l'ADS dès 2012 ... alors que la phase test n'est pas terminée et que les documents d'urbanisme ne sont pas digitalisés : *silence radio, mais « ça devrait bien se passer »...*
- L'ATESAT une mission de solidarité et de portage des enjeux Grenelle à préserver ? *Oui dit haut et fort l'administration centrale ... alors que les services locaux se désengagent au motif de « priorisation »,*

- Des consignes discordantes MAAPRAT/MEDDTL en matière d'eau ou d'affaires maritimes ? *Que nenni, ils se voient régulièrement !*
- Quelles perspectives pour les effectifs « sanctuarisés » en économie agricole après « solde de tout compte » de la suppression de l'ingénierie concurrentielle : l'administration *croise les doigts pour que certaines aides agricoles soient bien supprimées d'ici 2013...*
- SALSA : l'apparence de la rigueur et de la transparence ... *une réalité bien différente et reconnue à demi-mot par l'administration poussée dans ses retranchements !*

Dans la sphère DDPP :

- Des méthodes d'allocation de moyens MAAPRAT et CCRF basées sur des critères rationnels et objectifs...*certes, mais uniquement pour répartir la pénurie et sans coordination!*
- Un ciment à conforter autour de la complémentarité des missions exercées au sein des DDPP ... *dont acte, mais que les échelons centraux montrent l'exemple (circulaires coordonnées, communications concertées, etc...),*
- Une "communauté de travail" à développer au sein des DDPP valorisant les compétences spécifiques plutôt qu'en les banalisant ... *encore faudrait-il que les masses critiques disponibles le permettent !*
- Un travail fouillé de priorisation des missions en matière de sécurité sanitaire des aliments à l'aune d'une analyse des risques ... *oui, mais que se passera-t-il lors de la prochaine crise sanitaire intervenant dans un champ « priorisé » ? Quelle responsabilité des agents?*
- Engagement à ce que l'évolution des missions de contrôle en abattoirs ne porte aucune perspective d'externalisation ... *la confiance n'exclut pas la vigilance...*
- Clôture des réflexions sur les rôles respectifs DDPP/DREAL en matière d'instruction des dossiers d'installations classées, consolidant la situation actuelle ... *on en prend acte sans être absolument convaincus que tout soit résolu au niveau local !*
- Une dynamique en cours d'analyse des processus qualité dans le sens de la simplification ... *ce serait bien-venu pour simplifier la vie des agents !*

Dans la sphère DDCS :

- Reconnaissance par l'ensemble des ministères de la concordance des éléments de diagnostics portés par les organisations syndicales avec leurs propres « remontées du terrain », en particulier concernant la fragilité des DDCS ... *comme quoi les boycotts de CTP ont -parfois- du bon !*
- Situation admise de l'existence de territoires à 2 vitesses en matière de périmètre des missions rendues aux citoyens : ceux dont les DDCS ont à peine de quoi traiter le « cœur de missions », victimes expiatoires de la RGPP et de déséquilibres régionaux, et les autres qui parviennent encore à grand peine à couvrir le périmètre réglementaire de leurs attributions ... *perspective d'aligner demain le tout « à minima » ?*
- Constat que les agents ont du mal à se défaire des missions « priorisées » ... *faut-il s'étonner du sens du service public de personnels placés en première ligne face aux bénéficiaires des missions correspondantes ?*
- Importance de conserver des compétences fortes, appuyées sur une gestion ministérielle et des réseaux métiers ... *ce qui ne fait que conforter nos revendications !*
- Renforcement de l'intervention des DDCS en matière d'allocation adulte handicapé souligné comme un enjeu fort ... *mais sans moyen dédié ! Et dans le même temps, l'accessibilité ne fait plus partie du cœur de missions des DDT (point qui devrait être corrigé suite à l'interpellation de FO),*
- Établissement par les ministères sociaux d'un plan d'action relatif aux risques psychosociaux intégrant le rôle des ACMO, de l'encadrement, etc... *très bien, mais agir en amont sur les risques psychosociaux passe par donner une lisibilité et une perspective de stabilité aux agents !*
- Certaines évolutions programmées dans le domaine des sports, dans le sens d'une régionalisation pure et simple, pourraient faire l'objet d'une plus grande modularité et souplesse de mise en œuvre intégrant les contextes locaux ... *on ne peut qu'y souscrire!*

Et ensuite?

A l'issue des débats et au vu de ses éléments propres d'analyse au sujet de l'adéquation missions/moyens au sein des DDI, **FORCE OUVRIÈRE revendique auprès du secrétaire général du gouvernement et des ministères « actionnaires des DDI » :**

- l'application d'un moratoire sur les baisses d'effectifs au niveau départemental dans le cadre des dialogues de gestion 2012, baisses aucunement justifiables au titre des « ajustements » et « évolutions » envisagées à cours ou moyen terme,
- la mise en place d'un observatoire de l'évolution des effectifs aux différents niveaux d'exercice des missions (remontant avant le « big-crunch » du 01/01/2010),
- une consolidation des effectifs consacrés aux moyens supports de proximité indispensables au maintien « à flots » des services, en sortant des logiques de « ratios » et préservant un socle physique minimum au sein de chaque DDI,
- la restauration des conditions indispensables pour renouer une réelle articulation entre directions régionales et départementales, dans le sens d'une complémentarité et non de concurrence ou d'enjeux de pouvoirs et de répartition de moyens,
- la mise en place d'un travail prospectif intégrant les besoins liés aux nouvelles missions alimentant le quotidien des services ... et pourtant totalement absentes des débats à ce stade,
- la prise en compte effective des dommages collatéraux entraînés par certaines réformes envisagées sur l'état des finances publiques des collectivités (en écho au rapport sénatorial sur la RGPP),
- l'intégration des dimensions liées à l'aménagement des territoires (en écho là aussi au rapport sénatorial sur la RGPP) dans les réformes et évolutions envisagées, avec en conséquence un moratoire sur les opérations de fermeture dogmatique des unités territoriales des DDI.

En réponse à l'ensemble de ces éléments d'analyse et revendications, démontrant l'impérieuse nécessité d'agir afin de redonner stabilité, lisibilité et confiance aux DDI et leurs agents, le services du SGG se sont engagés à soumettre au Secrétaire Général du Gouvernement un certain nombre de propositions concrètes destinées à alimenter une prochaine réunion d'échange avec les organisations syndicales.

Alors certes, sans préjuger des actions qui pourront être issues de ce que FO considère comme une première phase de travail, tout n'est pas gagné (et loin s'en faut, le rouleau compresseur de la RGPP étant loin d'être stoppé !).

Mais les vrais sujets sont bien désormais sous les feux des projecteurs ... et FO s'attachera à ce que cette prise de conscience sur la situation des DDI ne retombe pas de sitôt!

Fédération de l'Administration Générale de l'État – fagefo@wanadoo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris